

**MAIRIE  
DE ARON  
53440**

Tel : 02-43-04-21-02  
Fax : 02-43-08-12-32

E-Mail : aron.mairie@wanadoo.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARON**

**Séance du jeudi 11 mai 2023**

Le onze mai de l'an deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'ARON, sous la Présidence de Monsieur GIFFARD Etienne, Maire.

Présents : MM. GIFFARD. LEFOULON. Mme D'ARGENTRE. MM. MALENFANT. PAUMARD. GIRET. SOUVIGNE. Mme LIGER. MM. LEGELEUX. LEROY. Mmes VALTEL. BRETEAU. PLET. FORET.

Absents excusés : Mme BERGUE. CHAMARET. CRONIER. MM. LEFEUVRE. THULARD.

Mme PLET Cécile a été élue secrétaire de séance.

OBJET DES DELIBERATIONS :

***Absents excusés : Véronique BERGUE, Isabelle CHAMARET, Sylvie CRONIER, Sébastien LEFEUVRE, Alain THULARD***

***Désignation du secrétaire de séance : Cécile PLET***

***Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023***

***Communication au conseil des décisions du Maire prises depuis le 31 mars 2023.***

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en application des dispositions des Articles L.2122. 22 et L 2122. 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Conseil municipal depuis la séance du 10 juin 2020.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 12/2023** (cf. plan joint)

Décision de ne pas préempter par Mayenne Communauté suite à la DIA de Me Philippe PILLEUX, notaire à MAYENNE, et reçue en mairie le 11 avril 2023, pour le bien situé Rue des Forges.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 13/2023** / Devis actualisé de la Mission d'archivage pour la Mairie

Nous avons signé un devis actualisé avec le Centre de Gestion de la Mayenne pour la mission d'archivage à la Mairie d'Aron pour un coût de 18 375 € TTC, correspondant à une mission de 75 jours x 245 € (le nombre de jours de travail nécessaire pourra être revu à la hausse ou à la baisse en cours de mission). Le devis sera ajusté en conséquence.

⇒ **DECISION MUNICIPALE N° 14/2023** / Devis modification du branchement eau potable pour la MCL

Nous avons signé le devis avec VEOLIA Eau pour des travaux de modification du branchement eau potable de la MCL pour un coût de 836.17 € HT, soit 1 003.40 € TTC.

**M. le Maire demande au conseil s'il a des observations à formuler sur ces décisions puis lui demande de prendre acte de celles-ci.**

## ORDRE DU JOUR :

### **22) Appel à projets régional / Energies renouvelables et réseaux pour la rénovation de la Maison Commune des Loisirs**

**- MCL** (Dossier présenté par M.LEFOULON)

La Région Pays de la Loire et l'ADEME lancent conjointement un appel à projets pour soutenir le développement de solutions innovantes relatives à la gestion intelligente des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).

L'ADEME soutient déjà les EnR&R, leurs productions, réseaux et stockage, dans une perspective de développement durable, et intervient de manière à favoriser leur développement.

De son côté, la Région des Pays de la Loire, chef de file sur la transition énergétique, soutient le développement d'un mix énergétique multi-EnR, mobilisant à la fois l'éolien (terrestre et maritime), le solaire (thermique ou photovoltaïque), ou encore la biomasse (bois énergie, méthanisation et géothermie).

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en décembre 2021, a fixé l'objectif ambitieux de faire des Pays de la Loire un territoire à énergie positive en 2050. Ceci passe notamment par le développement massif et équilibré des énergies renouvelables.

Dans ce cadre il est demandé au conseil municipal de se porter candidat pour l'appel à projets à déposer auprès du conseil régional.

#### **1- Description détaillée du projet :**

Notre maison commune des loisirs (salle des fêtes) a été construite en 1980.

Après plus de 40 années de service, celle-ci est vétuste, énergivore et plus aux normes.

Notre projet est la réhabilitation et l'extension de la salle.

Nous conservons uniquement la structure, murs et charpente. Le reste du bâtiment est refait complètement à neuf.

Nos objectifs sont :

- De créer une nouvelle salle en rapport avec les usages et les besoins.
- D'offrir une nouvelle image de ce bâtiment tout en conservant la structure, la volumétrie de la salle existante et en créant une extension de 172 m<sup>2</sup>.
- D'ériger un bâtiment moderne dont les performances sont comparables aux bâtiments neufs d'aujourd'hui.
- De mettre en place des énergies renouvelables en autoconsommation: pose de panneaux photovoltaïques.
- De mettre en place un chauffage par géothermie en y associant la cantine attenante
- De garantir la pérennité du bâti et limiter la maintenance.
- D'avoir un confort des usagers en toutes saisons.
- D'avoir un éclairage naturel optimal.

Le projet devra réduire au maximum ses impacts sur l'environnement

**Il est demandé au conseil municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier « appel à projets régional » auprès des services de la région,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
 approuve à l'unanimité, la proposition mentionnée ci-dessus

**23) Demande de subvention pour la création d'un parcours santé au parc des Forges** *(Dossier présenté par M. GIFFARD)*

**A/ Demande de subvention près de l'ANS (Agence Nationale du Sport)**

Le projet de création d'un parcours santé connecté a été présenté au Conseil Municipal lors d'une précédente séance et a été adopté à l'unanimité.

Il apparaît que le coût prévisionnel de cet investissement est de l'ordre de 30 000 € hors taxes.

Il y a lieu de solliciter une demande de subvention près de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour l'exécution de ces travaux en 2023. Le taux de subventionnement peut aller de 50 à 80 % sachant qu'au moins 20 % du coût total du projet devra rester à charge de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création d'un parcours santé connecté pour un coût d'environ 30 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
 approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

**B/ Demande de subvention près du Conseil Départemental**

Le projet de création d'un parcours santé connecté a été présenté au Conseil Municipal lors d'une précédente séance et a été adopté à l'unanimité.

Il apparaît que le coût prévisionnel de cet investissement est de l'ordre de 30 000 € hors taxes.

Il y a lieu de solliciter une demande de subvention près du Département dans le cadre du plan Héritage 2024 – Aides aux équipements sportifs de proximité, pour l'exécution de ces travaux en 2023. L'aide du Conseil Départemental est de 20 % maximum du montant HT du projet plafonné à hauteur de 30 000 € (avec exception pour projets bonifiés par l'ANS) et participation minimale de 20 % de la collectivité maître d'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création d'un parcours santé connecté pour un coût d'environ 30 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

## **24) Proposition de mutualisation de l'accueil de loisirs de Mayenne en août** *(Dossier présenté par Mme d'ARGENTRE)*

La question de l'offre de mode de garde pour les familles au mois d'août a été posée dans le cadre de la réflexion de la Convention Territoriale Globale.

En effet, seul l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Mayenne est ouvert sur l'intégralité du mois d'août.

La Ville de Mayenne propose d'ouvrir son accueil de loisirs à l'ensemble des communes de Mayenne Communauté avec pour principes généraux :

- pas de coût pour la Ville de Mayenne. Le coût par journée enfant après retrait des aides de la CAF est évalué à 32 € par Mayenne (repas compris et sorties comprises) et sera facturé aux communes,
- pas de mise en concurrence entre les ALSH communaux,
- sur le mois d'août quand l'ALSH est fermé sur la Commune,
- la Commune d'Aron refacture aux parents 32 € par journée enfant.

Si vous en êtes d'accord, une convention sera signée entre la Ville de Mayenne et la Commune d'ARON pour une mise en place dès le mois d'août 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la mutualisation avec l'accueil de Loisirs de Mayenne,
- De régler la totalité du coût par journée enfant de Mayenne et de refacturer aux familles utilisatrices de l'ALSH,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, la proposition mentionnée ci-dessus

## **25) Demande de raccordement AEP et assainissement en zone agricole pour un usage « Loisirs »** (Dossier présenté par M. MALENFANT)

Le conseil municipal est informé que les élus sont sollicités par des particuliers propriétaires de terrains classés en zone A (agricole) au PLUi.

Régulièrement, ces derniers nous demandent la possibilité de raccorder leur terrain en électricité, en eau potable et, ou, en assainissement.

Une délibération doit être prise afin de faire connaître la position du Conseil Municipal au regard de la réglementation existante, sachant que les parcelles situées en zone agricole (A) du PLUi n'ont pas vocation à être destinées à de l'habitat. Elles peuvent, au mieux, être utilisées qu'à usage d'agrément.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- de REFUSER la viabilisation de ces parcelles dans la mesure où ces dernières sont situées en zone A du PLUi et que ces terrains ne peuvent être utilisés qu'à usage d'agrément et non d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve à l'unanimité, les propositions mentionnées ci-dessus

## **26) Désignation d'un référent de déontologie des Elus** (Dossier présenté par M. GIFFARD)

↳ Suite à un complément d'informations par l'AMF, ce sujet est reporté

## **27) Divers**

### **- Elections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 - Grands Electeurs (Etienne)**

Pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023, les Conseils Municipaux doivent obligatoirement se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour élire les grands Electeurs. L'heure est fixée à 20 h pour la commune. Pour les communes de 19 conseillers, il y a lieu d'élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants parmi les conseillers, sur une liste avec titre qui doit être déposée avant le début des élections. Se portent candidats :

- Conseillers titulaires : Etienne GIFFARD, Didier LEFOULON, Magali d'ARGENTRE, Thierry MALENFANT et Jean-Yves PAUMARD,
- Conseillers suppléants : Martine LIGER, Magali BRETEAU et Michel GIRET.

### **- Invitation aux réunions-rencontres de secteur de Mayenne Communauté (Etienne)**

Mayenne Communauté organise des réunions de secteurs pour les Elus. Aron fait partie du secteur 3 avec la Haie, St Fraimbault, Parigné, St Baudelle, St Georges, Mayenne, Moulay, la Bazoge et Belgeard. Cette réunion est fixée au mercredi 7 juin 2023 à 20 h à St Baudelle. Nous devons informer Mayenne Communauté du nombre de présents pour la commune : Etienne Giffard, Didier Lefoulon, Magali d'Argentré, Thierry Malenfant, Martine Liger, Caroline Foret, Thierry Leroy, Sonia Valtel, Jean-yves Paumard. Rendez-vous à 19h30 à la Mairie d'Aron pour un covoiturage.

**- Invitation à la visite « en pied de Haie » le vendredi 12 mai 2023 à Jublains (Etienne)**

Mayenne Communauté, la SCIC Mayenne Bois Energie et le CPIE invitent les élus à une rencontre « au pied de la Haie » le vendredi 12 mai 2023 de 14h à 17h chez Justine Rondeau, « les Noës » à Jublains

**- Mot de remerciements de M. et Mme ROULIN Michel (Etienne)**

Monsieur et Madame ROULIN Michel nous ont adressé un mot de remerciements avec photo pour le repas que la Commune leur a offert au restaurant « l'Eveil des Sens » pour l'implication de M. ROULIN au théâtre à Aron.

**- Week-end « Float Tube » par Anthony Guittet du 20 au 21 octobre 2023 (Etienne)**

Une autorisation a été donnée à Anthony Guittet pour organiser un événement « pêche » sur l'étang des Forges. Il s'agit d'une pêche en float tube (embarcation gonflable qui permet de pêcher assis sur l'eau) avec obligation de relâcher le poisson. Cette activité aura lieu du 20 au 21 octobre 2023

**- Manifestation « 1 naissance - 1 arbre » / dossier Préfecture (Etienne)**

La Région Pays de la Loire a développé depuis 2019 le dispositif « une naissance, un arbre ».

La Région renouvelle cette opération en 2023 suivant les naissances de 2022 dans les communes. Pour Aron, cela représente 16 naissances. Nous allons déposer un dossier et prévoir des plantations à l'aire de jeux du Parc des Forges ainsi qu'au terrain de pétanque du lotissement du Petit Bois.

**- Classement du barrage de l'Etang des Forges (Thierry)**

Nous avons reçu un courrier de la Préfecture relatif au classement des barrages.

Pour Aron, c'est la digue de l'étang des Forges qui est concerné par la classe C (hauteur 3 m, volume de la retenue d'eau = 115 000 m<sup>3</sup> et présence d'habitations dans les 400 m en aval).

Un dossier technique doit être établi avec des rapports de surveillance à effectuer tous les 5 ans et un registre doit être ouvert pour les renseignements relatifs aux travaux, à l'exploitation, à la surveillance, à l'entretien de l'ouvrage et du dispositif d'auscultation.

**→ En parallèle, la Commune s'est portée candidate et a été retenue pour le programme national Ponts 2**. Pour rappel, 11 500 communes ont déjà bénéficié du recensement et de l'évaluation de leurs ponts dans le cadre du Programme National Ponts initié par le Plan de Relance en décembre 2020 et financé par l'Etat.

Plus de 42 000 ouvrages sont ainsi mieux connus et pourront être mieux entretenus. Concrètement, le recensement et l'évaluation des ouvrages seront réalisés entre 2023 et 2025 par des professionnels de bureaux d'études privés sous le pilotage du Cerema, établissement public de l'Etat disposant d'une expertise historique et reconnue en voirie et en ouvrages d'art. A l'issue de la démarche, un carnet de santé est remis pour chaque ouvrage. Il comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et précisera le calendrier de surveillance et d'entretien qui vous permettra de répondre à vos obligations au titre de la police de la circulation et de la gestion du patrimoine.

**- Fête de fin d'année de l'Ecole publique du Petit Bois (Magali)**

Une matinée sport, organisée par l'école publique et l'APE de l'école, en lien avec la commune, aura lieu le dimanche 25 juin au matin (ce qui correspondra à l'évènement festif de fin d'année scolaire) au parc des Forges et sera suivie d'un pique-nique.

**- Point sur la course cycliste du 14 mai 2023 (Thierry)**

350 courriers ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour les personnes situées sur les différents parcours. 26 signaleurs ont été trouvés. Thierry projette à l'écran les circuits et les donateurs.

**- Point sur les déchets (Didier)**

Le terrassement pour les conteneurs semi-enterrés est en cours rue de Baladé. Le chantier prend du retard lié à la présence importante de roches. Les agents continueront par les travaux à l'entrée du Clos de la Brosse. Il restera ensuite à installer les conteneurs. En campagne, deux dépôts sont supprimés : Bas-Villette et Buchaud.

**- Point sur les travaux de la salle de danse (Didier)**

Les demandes de devis ont été faites (2 devis pour la peinture, 1 devis électricité chauffage). L'entreprise Hocdé de Jublains, qui regroupe plusieurs corps de métiers, abandonne ce projet. Didier relance les entreprises Jarry et Lapierre. Si des élus connaissent des entreprises, en faire part à Didier qui se chargera de les contacter.

**→ Question de Michel Giret qui demande si une réunion de la commission « cantine » est prévue ?** Après échange, une réunion de la commission sera programmée

**→ Intervention de Cécile Plet** qui informe les élus qu'elle souhaiterait proposer une manifestation sur Aron au printemps 2024 de type « randonnée » avec des circuits de différents longueurs, ouvert à tous et qui pourrait être suivi d'un pique-nique ⇒ les élus trouvent l'idée bonne et sont partants pour la suite

- Réunion des commissions communales :

Réunions commissions	Sujet	Date	Heure	Lieu
Bâtiments	Géothermie MCL	Vendredi 12 mai 2023	14 h	Mairie
Ecole	Fête du Petit Bois	Lundi 5 juin 2023	20 h	Mairie

DATE DES PROCHAINS CONSEILS :

- Vendredi 9 juin (à 20 h élections sénatoriales et à 20h30 réunion CM) et  
jeudi 6 juillet 2023 à 20 h 30

**SIGNATURES**

M. GIFFARD Etienne, Maire d'Aron	Mme PLET Cécile, Secrétaire de séance
	